

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 54 (1946)
Heft: 1

Artikel: Les titres sous l'ancien régime
Autor: Campiche, F.-Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-42171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les titres sous l'ancien régime

Notre collaborateur, M. Raoul Campiche, veut bien nous communiquer la note suivante, renfermant l'indication détaillée des titres que l'on devait donner, sous le régime bernois, aux représentants des différentes classes de la société. Il est intéressant de connaître leur signification exacte donnée par un contemporain qui paraît en avoir fait une étude complète. Nous remercions M. Campiche de son aimable communication.

Note de la Réd.

Titres qu'il faut donner à chaque personne selon sa qualité :

1. A un simple paysan : *Honeste.*
2. A un paysan des premiers d'un village ou à un artisan : *Honorable.*
3. A un artisan, chef de profession : *Maître.*
4. A un bourgeois de ville : *Sieur* ou *Honorable.*
5. A un bourgeois de ville qui est en charge : *Monsieur* ou *Honorable et Prudent.*
6. Aux chefs et aux premiers d'une ville : *Provide* ou *Vertueux.*
7. A un notaire : *Egrège.*
8. A un notaire de ville dans les premières charges : *Egrège et Prudent.*
9. A un officier : *Discret.*
10. A un noble de ville qui n'est pas seigneur de juridiction : *Noble.*
11. A un noble qui est seigneur de juridiction ou gentilhomme : *Noble et Vertueux.*
12. A un noble qui est dans les premières charges de la guerre ou dans l'Etat, comme baron, etc. : *Noble et Généreux.*

13. A un seigneur bailli : *Magnifique et Très Honoré Seigneur.*
14. A un lieutenant baillival : *Très Honoré Seigneur.*
15. A un Seigneur du Conseil de Berne : *Magnifique et Puissant.*
16. A un seigneur boursier et banderet : *Illustre et Puissant Seigneur*

Si les numéros 13, 14, 15 et 16 sont nobles, on met le titre de Noble au commencement (Noble, Magnifique et Très Honoré Seigneur ; Noble et Très Honoré Seigneur ; Noble, Magnifique et Puissant Seigneur ; Noble, Illustre et Puissant Seigneur).

17. A Leurs Excellences : *Illustres, Puissants et Souverains Seigneurs.*
18. A un simple ministre : *Spectable.*
19. A un ministre du premier ordre : *Spectable et Savant* (s'ils sont nobles, on met le titre de Noble devant, soit Noble et spectable, Noble, Spectable et Savant).

Cette énumération de titres qui provient des papiers Roger, déposés à la Bibliothèque publique de Genève, a probablement été élaborée par *Urbain-Louis Roger*, bourgeois de Nyon, et de Genève dès 1757, né en 1726, mort après 1801. Petit-fils d'un médecin de Gex réfugié à Nyon en 1678, il était le beau-frère et également le cousin germain d'*Elie-Salomon-François Reverdil*, diplomate au Danemark, et de *Marc-Louis Reverdil* son frère, tous deux bourgeois de Nyon, bibliothécaire du roi de Pologne, de 1787 à 1798.

F.-RAOUL CAMPICHE.